

Evolutions 2022

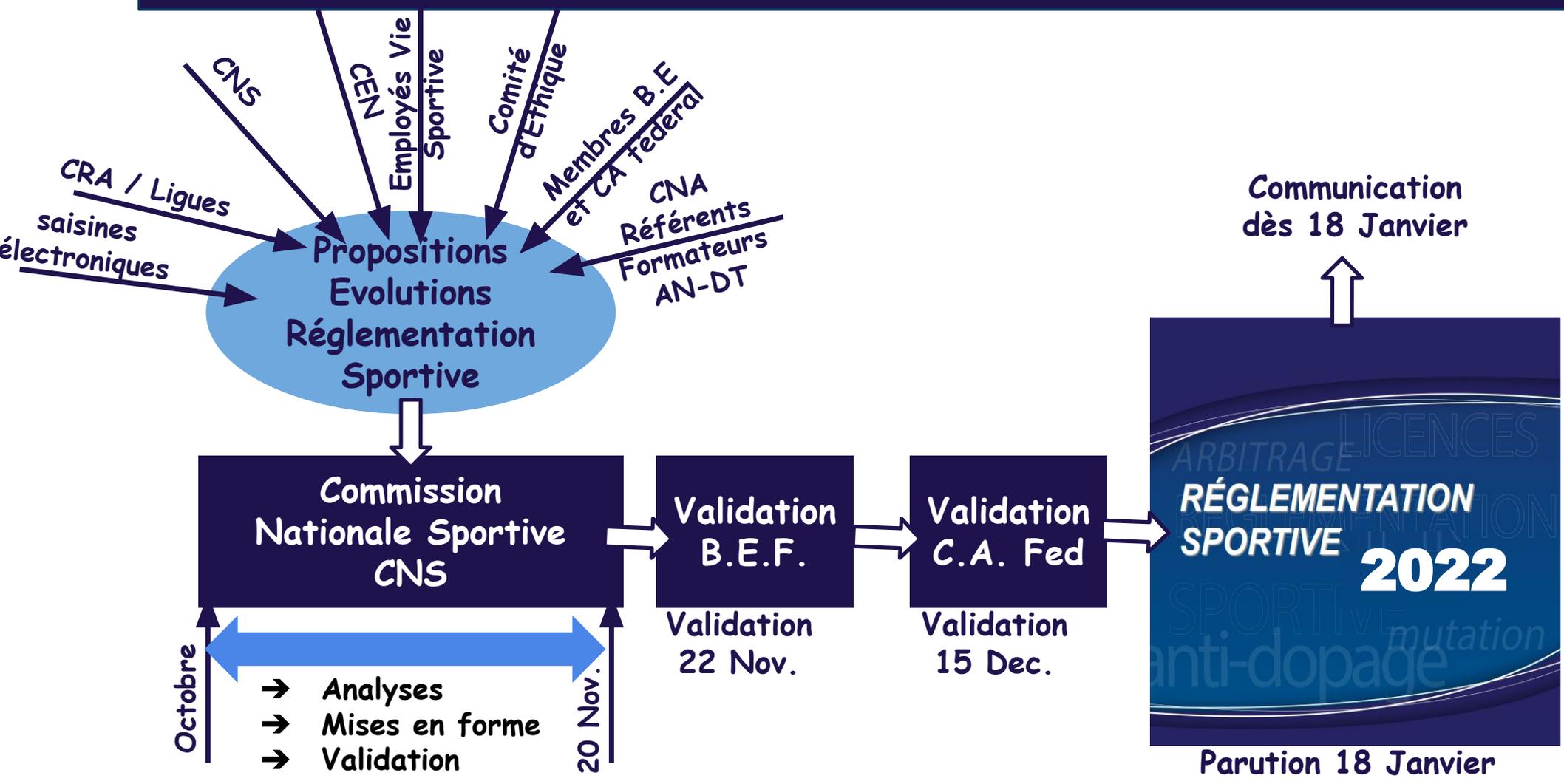
Réglementation Sportive

Envie de différence ? Vibrez Triathlon !



→ Evolutions 2022

→ La Fédération a validé l'évolution de la Réglementation Sportive



→ Évolutions Réglementation Sportive 2022

2. Proposition de modification de la réglementation sportive.

Le CA s'est prononcé sur les propositions d'évolution de la Réglementation Sportive formulées par la Commission Nationale Sportive, après avis du BE :

Thématique	Modification (synthèse)
Certificat médical	mise en conformité avec la législation (ajout de la notion de questionnaire de santé)

Point 1.5 : Modifications :

Lors du renouvellement de la licence, la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication datant de moins d'un an est exigée **tous les trois ans**. Lors des saisons où un certificat médical n'est pas exigé, **le sportif renseigne un questionnaire de santé** dont le contenu est précisé par l'arrêté du 7 mai 2021 (annexe II-22 et II-23 du code du sport).

- Pour une licence Compétition, absence de contre indication à la pratique du « sport en compétition »
- . Pour une licence Loisir ou Action, absence de contre indication à la pratique du « sport »

→ Evolutions Réglementation Sportive 2022

Raids - Assurance	Mise à jour de la liste des disciplines non couvertes par le contrat d'assurance fédéral
-------------------	--

Sont exclus du contrat d'assurance fédéral les sports à risques suivants : Boxes, Catch, Spéléologie, Chasse et plongée sous-marine, Motonautisme, Yachting à plus de 5 milles des côtes, Sports aériens (parachutisme, vol à voile, vol libre, parapente, deltaplane, etc.), Alpinisme, Varappe, Accrobranches, Hockey sur glace, Bobsleigh, Skeleton, Saut à ski, Skis hors-pistes, Kite surf, Sports en eaux vives (canyoning, rafting, kayak, air boat, etc.), Saut à l'élastique, Sports automobiles ou motocycles (courses de vitesse, formule 1 -2 -3, karting, Rallyes, Course sur circuit, Motocross, Quad en compétition et Trail).

Ajout Point 1.10 Les activités ci-dessus mentionnées, à l'exception de tous les sports mécaniques et les sports aériens, restent couvertes lorsqu'elles sont intégrées dans l'activité raid en compétition, dans le respect des règles techniques et de sécurité de la Fédération, et lors des entraînements préparatoires encadrés par le club.

Ces sports à risques demeurent néanmoins exclus lorsqu'ils sont pratiqués de manière libre, hors structure associative affiliée à la fédération.

→ Evolutions Réglementation Sportive 2022

Arbitrage - procédure d'intervention des arbitres	Ajout de la possibilité pour un arbitre d'intervenir verbalement de manière différée
---	--

Point 4.3. Procédure d'intervention des arbitres

Les procédures d'intervention des arbitres sont applicables aux concurrents avant, pendant et après l'épreuve. Dès le retrait du dossard et jusqu'à la fin de la proclamation des résultats, un concurrent peut être averti, sanctionné ou mis hors course.

Seuls les arbitres officiels de la Fédération Française de Triathlon, dûment affectés à l'épreuve, peuvent appliquer ces procédures. Leur décision est irrévocable.

La sanction de l'arbitre doit être prioritairement communiquée à l'athlète au moment de la constatation de la violation du règlement ou, lorsque cela n'est pas possible, de manière différée

→ Evolutions Réglementation Sportive 2022

Ajout: Point 4.4. tableau liste des sanctions

4.4. Liste des sanctions

Sanction	Raison
Avertissement Verbal	La faute est sur le point d'être commise
Carton Jaune « Stop&Go »	<i>Mise en conformité (la faute pouvant être corrigée)</i> ou rappel réglementaire

→ Evolutions Réglementation Sportive 2022

Changement : Point 4.4. tableau liste des sanctions

Carton Rouge Disqualification	<ul style="list-style-type: none"> - La faute ne peut être corrigée - Transgression évidente - Refus de se conformer aux injonctions de l'arbitre - Absence de Dossard à l'arrivée 	Sifflet + N° Dossard + Carton	Annoncer « Disqualifié », motiver la sanction, récupérer le dossard puis demander de stopper la course	Arrêt de la course et retour sous sa responsabilité
Carton Rouge Mise Hors Course	<ul style="list-style-type: none"> - Rattrapé - éliminé - Temps limite - Concurrent isolé (au sas contrôle "contre la montre/équipe") 	Sifflet + N° Dossard + Carton	Annoncer « Hors course », motiver la sanction, récupérer le dossard puis demander de stopper la course	
Disqualification automatique	<ul style="list-style-type: none"> - 2 Cartons bleus sur Distance XS à M - 3 Cartons bleus sur Distance L à XXL - Absence de Dossard à l'arrivée - Non respect du nb de tours - Pénalité non effectuée 	Pas d'information		Disqualification

→ Evolutions Réglementation Sportive 2022

Arbitrage - liste des sanctions	Précision sur la perte de déchets involontaire (ne constitue pas une sanction)
---------------------------------	--

Ajout page 19: En dessous Point 4.4. tableau liste des sanctions

Dans le cas particulier de perte de déchets involontaires en cyclisme, pour des raisons de sécurité, seule une remarque verbale pourra être faite par l'arbitre, qui ne constitue pas une sanction.

Manifestation sportive -
Remise et port des dossards

Précision sur la conduite à
avoir en cas de dossard
illisible à l'arrivée (justification
du numéro par l'athlète
auprès de l'arbitre)

→ Evolutions Réglementation Sportive 2022

Point 5.5.: **Précision**

Remise et port des dossards L'organisateur a la responsabilité de s'assurer du respect des conditions de participation aux épreuves définies par la Fédération Française de Triathlon. Il ne peut remettre un dossard qu'à un concurrent respectant les conditions d'accès prévues au point 3.2

Concurrent :

Chaque concurrent devra vérifier et valider les données le concernant.

- Sauf autres dispositions prévues par l'organisateur, les dossards de plusieurs concurrents peuvent être retirés par une personne pouvant justifier de son identité et de celle de chaque concurrent concerné.
- Le port des dossards, fournis par l'organisateur, est obligatoire. Ils :
 - Ne doivent être ni coupés, ni pliés, ni cachés,
 - Doivent être fixés en trois points minimum sur le vêtement ou une ceinture placée au plus bas au niveau de la taille,
 - Sont portés dans le dos sur la partie cyclisme et sur le ventre sur la partie Course à Pied ainsi qu'en Bike&Run. Il n'est pas obligatoire en Natation.
- **Un concurrent qui franchit la ligne d'arrivée sans dossard ou avec un dossard illisible risque la disqualification. L'athlète doit de lui-même justifier de son numéro de dossard auprès de l'arbitre (tatouage/marquage, bracelet, etc). Cette justification peut survenir sur demande de l'arbitre.**

→ Evolutions Réglementation Sportive 2022

Manifestation sportive - identification des athlètes	Précision sur les modalités de marquage des athlètes : numéro reporté sur l'avant-bras gauche	"1
---	--	----

2021 - L'athlète est identifié par son numéro de dossard, qui est également reporté sur une partie visible de son corps (feutre indélébile, bracelet indéchirable...)

2022 - Point 6.3 : **Précision** :

L'athlète est identifié par son numéro de dossard. Ce numéro est reporté sur un **bracelet indéchirable ou sur son avant bras gauche ou toute autre partie visible du corps en cas d'impossibilité.**

→ Evolutions Réglementation Sportive 2022

2021 - Les changements de tenue doivent impérativement s'effectuer dans l'aire de transition.

2022 - Point 6.3 : Précision :

:Les changements de tenue doivent impérativement s'effectuer dans l'aire de transition.

Pour la transition natation-cyclisme ou natation-course à pied, la combinaison peut être ôtée dès la sortie de l'eau. La combinaison doit néanmoins être rapportée à l'emplacement par l'athlète dans l'aire de transition.

→ Evolutions Réglementation Sportive 2022

6.3. Aire de Transition

....

Concurrent :page 26 **AJOUTS**

...

- **Entrée dans l'aire de transition : l'athlète devra avoir posé au moins un pied avec appui au sol avant la ligne délimitant l'entrée dans cette zone**
- **Sortie de l'aire de transition : l'athlète devra avoir posé au moins un pied avec appui au sol après la ligne délimitant la sortie de cette zone**
- **Les concurrents Paratriathlètes équipés de fauteuil et/ ou de « handbike » ont la possibilité de rouler dans l'aire de transition, casque attaché sur la tête. Ils devront marquer un temps d'arrêt aux lignes de montée/descente.**

→ Evolutions Réglementation Sportive 2022

Manifestation sportive - natation	Précisions sur le port d'un bonnet de bain numéroté et de l'obligation de l'organisateur d'en fournir.	<i>f</i> <i>t</i>
--------------------------------------	---	----------------------

Point 6.4. Natation

.....

Concurrent : Précision

Le concurrent

2021 : Les concurrents doivent porter le bonnet de bain **numéroté** fourni par l'organisateur.

2022 : Les concurrents doivent porter le bonnet de bain fourni par l'organisateur s'il en met à disposition. A défaut, le concurrent doit porter un bonnet de bain personnel.



Aspiration Abri	Précision de la règle concernant la zone d'aspiration : pénétration autorisée uniquement pour faire un dépassement (25 secondes au maximum)
-----------------	---

Point 6.5.4. : Précision

....

2021 : Les concurrents ne sont pas autorisés à s'abriter et à profiter de l'aspiration derrière ou à côté d'un autre concurrent ou d'un véhicule. Un concurrent dispose de 25s pour effectuer son dépassement.

2022 : Par principe, les concurrents ne sont pas autorisés à s'abriter et à profiter de l'aspiration derrière ou à côté d'un autre concurrent ou d'un véhicule.

Par exception, un concurrent peut pénétrer dans la zone d'aspiration uniquement pour effectuer un dépassement. Dans cette situation, le concurrent dispose de 25 secondes au maximum pour effectuer sa manœuvre de dépassement

→ Evolutions Réglementation Sportive 2022

Roues pleines	Interdiction des roues pleines	adoptée à l'unanimité
---------------	--------------------------------	-----------------------

6.5.4. Complément pour les Courses sur route avec « Aspiration Abri »
(Drafting autorisé)

AJOUT

Les roues pleines (lenticulaire, paraculaire, etc..) sont interdites.

→ Evolutions Réglementation Sportive 2022

7.1.1. Course en équipes de 3 à 5

L'équipe est composée de 3 à 5 membres.

Concurrent :

- *Aucun départ de l'aire de transition ne peut s'effectuer à moins de trois athlètes de la même équipe. Celle-ci doit se réunir dans une ~~zone de départ~~ zone de regroupement identifiée à la sortie de l'aire de transition par deux lignes distantes de 5 mètres. Lorsque l'équipe quitte cette zone, aucun autre athlète de cette équipe n'est autorisé à partir, il est mis hors course.*

→ Evolutions Réglementation Sportive 2022

Relais de type A et B	Précision sur les modalités de passage de relais
-----------------------	--

7.2.1. Relais de Type A - AJOUT

Concurrent :

- Dans la zone de passage de relais, au minimum un contact physique entre relayeurs doit être exécuté. Pour les épreuves régionales, le mode de transmission est choisi par l'organisateur. A défaut, la transmission du dossard ou de la puce doit être préférée pour valider le passage de relais.
- Seule l'aide entre les relayeurs d'une même équipe, à l'emplacement qui leur est réservé dans l'aire de transition, est autorisée.

→ Évolutions Réglementation Sportive 2022

Relais de type A et B	Précision sur les modalités de passage de relais
-----------------------	--

7.2.2. Relais de Type B - **PRECISION**

Concurrent

- Dans la zone de passage de relais, à minima un contact physique entre relayeurs doit être exécuté. ~~mais de préférence la transmission du dossard ou de la puce validera le passage de relais.~~ Pour les épreuves régionales, le mode de transmission est choisi par l'organisateur. A défaut, la transmission du dossard ou de la puce doit être préférée pour valider le passage de relais.
- Seule l'aide entre les relayeurs d'une même équipe, à l'emplacement qui leur est réservé dans l'aire de transition, est autorisée

→ Evolutions Réglementation Sportive 2022

Relais de type A et B	Précision sur les modalités de passage de relais
-----------------------	--

7.3. BIKE AND RUN - **AJOUT**

Concurrent :

.....
du classement.

- Le dossard doit être porté devant pendant toute la durée de l'épreuve et par tous les coéquipiers.

→ Evolutions Réglementation Sportive 2022

Annexe 1 - contrôle à l'entrée de l'aire de transition	Mise à jour des éléments pouvant être contrôlés par les arbitres : ajout du marquage ou bracelet numéroté sur l'avant bras gauche
--	---

Annexe 1 : page 44 - **AJOUT Les contrôles à l'entrée de l'Aire de Transition**

Les arbitres peuvent valider le matériel suivant :

- **Dossard attaché par trois points**
- **Marquage ou bracelet numéroté sur l'avant-bras gauche ou toute autre partie visible du corps en cas d'impossibilité (feutre indélébile, bracelet indéchirable...)**
- **Casque jugulaire attachée et ajustée**
- **Vélo Identification**
-